

# La réponse de la liste T. MERLE à l'Amicale laïque « LES CANDIDATS DOIVENT ÊTRE JUGÉS SUR LEURS ACTES »

Nous publions ci-après la réponse adressée par M. T. Merle au nom de la liste d'Union Républicaine de Défense des Intérêts Communaux et de Défense des Réalisations Sociales, à la liste adressée par l'Amicale Laïque aux deux listes de candidats :

« Monsieur le Président de l'Amicale Laïque de La Seyne-sur-Mer (Var).

» Monsieur le Président,

» J'ai bien reçu votre lettre du 1er mars à laquelle était jointe la motion adoptée par le Conseil d'Administration de l'Ecole Laïque.

» Cette lettre et cette motion, dites-vous, ont été adressées aux deux listes en présence à l'occasion des élections municipales du 8 mars.

» Vous nous demandez de manifester notre « position concernant tous les problèmes relatifs à votre idéal laïque en matière de constructions scolaires, recrutement des maîtres, cantines et colonies de vacances laïques, fournitures scolaires gratuites... »

» L'action que nous avons menée depuis 11 ans à la direction de la municipalité, le programme que nous avons soumis aux électeurs, pourraient suffire à vous assurer de l'accord de notre liste.

» Mais à l'heure où des dangers sérieux menacent l'école laïque, il faut aller plus loin.

» Les candidats doivent se juger sur leurs actes et pas seulement sur leurs promesses ou leurs articles.

» Vous le savez, plus de 400 députés de la « Nouvelle République » sont adhérents au groupe parlementaire pour « la défense de l'enseignement libre ». Vous connaissez les déclarations publiques et inquiétantes de M. le premier ministre concernant l'école laïque.

» Dans ces conditions, les conseils municipaux élus le 8 mars auront un rôle important à jouer dans la défense de l'école laïque.

» Aucune équivoque ne doit subsister.

» La liste qui m'est opposée comprend 19 U.N.R. Ils composent la majorité de cette liste. Si elle était élue, les adversaires de l'école laïque domineraient au Conseil Municipal.

» Je me permets de vous informer aussi que j'ai reçu, en son temps, une délégation des pa-

rents de l'école libre de La Seyne, conduite par M. Rivière, candidat aujourd'hui sur la liste U.N.R. - S. F. I. O. qui camoufle son étiquette. Cette délégation nous demandait des subventions et les fournitures scolaires gratuites pour les élèves de l'école libre. Et chacun sait que Me Peneil-Page est un adversaire résolu de l'école laïque.

» Je me permets, au nom des 27 candidats de notre liste, qui sont tous des laïques éprouvés, de vous faire ainsi connaître notre point de vue. Convaincus que nous sommes que les laïques de La Seyne sauront faire leur devoir le 8 mars prochain.

» Je vous prie d'agréer, M. le Président, l'assurance de mes sentiments distingués ».

Le Maire : T. MERLE.